



Bruxelles, le 14 octobre 2019
(OR. en)

12836/19

COHOM 112
DEVGEN 190
FREMP 141
CFSP/PESC 754
ACP 114
COEST 222
COLAC 67
COASI 137
COAFR 200
MAMA 155
MOG 87

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	14 octobre 2019
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	12699/19
Objet:	Conclusions du Conseil sur la démocratie

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la démocratie, adoptées par le Conseil lors de sa 3720^e session tenue le 14 octobre 2019.

Conclusions du Conseil sur la démocratie

1. Nous vivons aujourd'hui dans un monde où la démocratie est mise à l'épreuve et remise en question. Si la démocratie demeure robuste dans de nombreux pays, dans d'autres on observe une tendance croissante à l'autoritarisme. Les défis sont multiples et nous devons leur apporter d'urgence une réponse globale. Plus un régime est démocratique, plus la société sera ouverte et équitable. Dix années se sont écoulées depuis que le Conseil a adopté des conclusions sur le soutien à la démocratie dans le cadre des relations extérieures de l'UE. L'heure est donc venue de réaffirmer l'engagement de l'UE.
2. L'un des objectifs de l'action extérieure de l'Union européenne est de promouvoir la démocratie, l'état de droit, l'universalité et l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales ainsi que le prévoit l'article 21 du traité. En outre, la déclaration universelle des droits de l'homme énonce, à son article 21, que "[l]a volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics [et] doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement".
3. L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, conformément à l'article 2 du traité. Ces valeurs sont interdépendantes et se renforcent mutuellement. Il demeure de la plus haute importance de veiller à la cohérence des politiques intérieures et extérieures de l'UE. Comme le préconise la stratégie globale de l'UE, il est également dans l'intérêt stratégique de l'Union de soutenir la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit à l'extérieur de l'UE, contribuant ainsi à la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, notamment:
 - en renforçant le système multilatéral fondé sur des règles, efficace, transparent et responsable que l'UE et ses partenaires partageant les mêmes valeurs cherchent à promouvoir,
 - en permettant et en accélérant la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier l'objectif 16 relatif à des institutions responsables et à la prise de décision caractérisée par l'ouverture et la participation, et l'objectif 10 relatif à la réduction des inégalités,

- en créant les conditions propices à une paix et une sécurité durables et en œuvrant à la prévention des conflits violents grâce à la participation et à l'obligation de rendre des comptes, à la réactivité aux revendications, ainsi qu'à la médiation politique des différends,
 - en mettant en place des sociétés démocratiques ouvertes et résilientes qui soient capables de créer des perspectives pour leurs populations, permettant aussi de promouvoir une approche de la migration fondée sur les droits, d'aborder le problème des déplacements forcés et de réduire les facteurs d'incitation à la migration irrégulière.
4. Le Conseil réaffirme les principes énoncés dans ses conclusions sur le soutien à la démocratie de 2009 et rappelle le cadre stratégique de l'UE en matière de droits de l'homme et de démocratie de 2012 et les plans d'action ultérieurs en faveur des droits de l'homme et de la démocratie, ainsi que les enseignements tirés de l'expérience acquise par l'UE au cours de la dernière décennie en matière de soutien à la démocratie, aux libertés fondamentales et à l'état de droit dans le monde entier. Le Conseil note également la pertinence de ses conclusions sur la tenue d'élections européennes libres et équitables de 2019 et de ses conclusions sur l'engagement de l'UE aux côtés de la société civile dans le domaine des relations extérieures de 2017, ainsi que du suivi de celles-ci. Il salue les efforts déployés pour élaborer un nouveau plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour la période 2020-2024. Les présentes conclusions du Conseil contribueront, le cas échéant, au plan d'action.
5. Dans le monde entier, les populations continuent de montrer à quel point leur désir de faire davantage entendre leur voix et de participer plus activement aux processus de prise de décision est fort et puissant. Sur tous les continents, la démocratie ne cesse de prouver sa résilience. Elle est toutefois confrontée à des défis nouveaux et croissants.

Parmi ces défis figurent:

- i) **une fragilisation des processus et institutions démocratiques**, notamment par le maintien d'une apparence démocratique pour légitimer un régime autocratique, par la prolongation des limites constitutionnelles de mandats, par l'ingérence dans des systèmes judiciaires, par la réduction du pluralisme des médias, par la restriction de l'espace juridique et politique dévolu aux partis d'opposition et par la moindre transparence de certains acteurs dans le processus démocratique et dans le financement de campagnes politiques et thématiques;

- ii) **un faible niveau de confiance** dans les institutions et les responsables politiques en raison d'inégalités sociales et économiques croissantes, de la corruption et d'un manque d'ouverture à tous;
 - iii) **un rétrécissement de l'espace démocratique accordé à la société civile**, notamment aux défenseurs des droits de l'homme et aux militants pour la démocratie, ainsi qu'aux médias libres et indépendants en ligne et hors ligne, par la violence, la persécution et l'intimidation, une législation restrictive, des limitations en matière d'enregistrement et de financement, et des représailles;
 - iv) **des violations accrues des droits de l'homme et des libertés fondamentales;**
 - v) **des manipulations à l'aide de technologies en ligne**, notamment des campagnes de désinformation, des restrictions et des fermetures orchestrées par l'État, des discours de haine, un microciblage illégal de messages adressés aux citoyens en violation des droits à la vie privée et à la protection des données, et l'évitement d'un contrôle efficace du financement de la diffusion de messages politiques. L'internet a joué un rôle positif en matière de démocratisation, mais le modèle économique des plateformes numériques a également contribué à l'émergence de ces défis.
6. Le Conseil convient par conséquent de poursuivre l'élaboration d'une réponse commune et pratique à ces défis, sur la base d'une coopération étroite entre les institutions et les États membres de l'UE. Compte tenu du fait que les processus de renforcement de la démocratie s'inscrivent dans des contextes très divers, les institutions et les États membres de l'UE encourageront les tendances positives et lutteront contre les tendances négatives, en mettant l'accent sur ce qui suit:
- a) Utiliser les efforts déployés pour mettre en œuvre le programme 2030 et notamment les ODD 10 et 16 afin de promouvoir et soutenir de manière globale la gouvernance démocratique, les droits de l'homme, l'état de droit, l'obligation de rendre des comptes et une prise de décision caractérisée par la participation et l'ouverture, et d'assurer la cohérence avec les efforts déployés par l'UE contre les inégalités. La lutte contre les inégalités est essentielle pour rétablir la confiance dans la démocratie et ses institutions.
 - b) Promouvoir la pleine participation de tous sans discrimination et, dans ce contexte, consentir des efforts particuliers et spécifiques pour soutenir une plus grande participation des femmes et des jeunes, ainsi qu'une meilleure représentation de ceux-ci et de leurs intérêts, dans la vie publique et politique.

- c) Renforcer et soutenir les capacités des assemblées parlementaires et (d'une manière non partisane) des partis politiques, aux niveaux national et infranational, afin qu'ils puissent tenir leur rôle essentiel dans les sociétés démocratiques.
- d) Renforcer et soutenir la société civile, aux niveaux international et local, et un environnement favorable à celle-ci, en tant que pilier essentiel d'une démocratie pluraliste et ouverte à tous. Il convient d'accorder une attention particulière au soutien à apporter aux personnes qui défendent les droits de l'homme et, en particulier, aux femmes défenseurs des droits de l'homme.
- e) Renforcer les efforts visant à soutenir et à protéger la liberté et l'indépendance des médias traditionnels et en ligne, y compris en promouvant la sécurité des journalistes et en favorisant un environnement qui leur soit propice.
- f) Soutenir les efforts visant à consolider l'état de droit, l'intégrité et la responsabilité démocratiques en renforçant la séparation des pouvoirs, l'accès à la justice et le droit à un procès équitable pour tous, et en luttant contre l'impunité et la corruption.
- g) Soutenir et promouvoir l'éducation civique et l'éducation aux médias en ligne, en tant que contribution nécessaire à moyen et long terme à la résilience des démocraties contemporaines, et promouvoir l'utilisation des technologies en ligne pour renforcer la participation démocratique, l'obligation de rendre des comptes et l'accès à l'information.
- h) Soutenir les pays dans les efforts qu'ils déploient pour veiller à ce que les règles régissant les élections et la démocratie hors ligne puissent être appliquées efficacement en ligne, en s'appuyant sur les actions entreprises par l'UE elle-même à cet égard, y compris le train de mesures présenté par la Commission concernant les élections et le réseau européen de coopération en matière d'élections, le plan d'action contre la désinformation, le code de bonnes pratiques contre la désinformation, ainsi que la recommandation du Conseil de l'Europe sur les normes relatives au vote électronique et les pratiques élaborées dans le cadre du mécanisme de réaction rapide du G7.

- i) Promouvoir un renforcement de l'ouverture et de la crédibilité des processus électoraux par des missions d'observation électorale de l'UE, par un appui aux observateurs électoraux nationaux et par l'intensification des efforts collectifs nécessaires pour soutenir et encourager le suivi des recommandations des missions électorales de l'UE et de l'OSCE, ainsi que par la résolution de nouveaux défis en matière d'observation électorale, notamment en collaboration avec la communauté internationale d'observation électorale.
 - j) Renforcer la coordination déjà étroite avec les organisations multilatérales, internationales et régionales, mettant ainsi en place des partenariats mondiaux solides pour soutenir la démocratie et mettre en œuvre les objectifs de l'ODD 16.
 - k) Promouvoir une plus grande transparence dans les processus démocratiques, en particulier en ce qui concerne le financement des campagnes politiques et thématiques par différents acteurs.
 - l) Être en mesure de réagir rapidement en cas de détérioration ou d'amélioration marquées de la situation démocratique dans un pays, tant sur le plan politique que par la répartition appropriée de fonds.
 - m) Promouvoir une approche plus souple, plus innovante, à plus long terme et tenant davantage compte des situations de conflit pour soutenir la démocratie et, dans ce contexte, encourager et soutenir les travaux du Fonds européen pour la démocratie et d'autres organisations agissant dans cet esprit.
 - n) Renforcer la promotion de la valeur de la démocratie en tant que bien public mondial et universel et la communication publique en ce sens.
7. Le Conseil se réjouit à la perspective de nouveaux débats sur l'état de la démocratie de par le monde et sur les activités de l'UE dans ce domaine, sur une base régulière.